



Commune nouvelle de CHAZEY-BONS

CONSEIL MUNICIPAL du 02 Septembre 2019

Etaient Présents : Didier BONNARD – Maire et Alain PHILIPPE - Maire délégué
André MASLANKIEWICZ – Bruno FORT - Patricia JANTET - Emile PERRAUD - Fabrice GROS - Michel BATTISTELLA et Bernard MICHAUD, adjoints.
Christian COCHET - Marie DICORATO - René GUIGARD - Christine LECHON - Céline MAFFRE et Cécile MICHAUD , conseillers municipaux.

Absents : Patrick CHARNAY - Jean-Michel SALQUE et Vanessa VEILLON

Excusés : Frédérique MOISSET, Christine COCHET, Jimmy GRONDIN et Francisco MARTINEZ

Pouvoirs : Frédérique MOISSET à Emile PERRAUD, Jimmy GRONDIN à Fabrice GROS, Christine COCHET à Céline MAFFRE et Francisco MARTINEZ à Bruno FORT

Secrétaire de séance : Céline MAFFRE

Rédacteur du procès-verbal : Justine GRONDIN/Marie-Christine VAUDAY-PITRAT

Délibérations

- Modification des statuts de la communauté de communes
- Mode dérogatoire de la répartition du FPIC
- Déclassement du délaissé route des bordelières
- Harmonisation des tarifs de concession dans les cimetières communaux
- Rectification nom de voie
- Attribution de subvention (ADAPEI)

La séance est ouverte, Madame Céline MAFFRE est nommée secrétaire de séance.
Pas d'observations sur le procès-verbal du 24 Juin : il est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire :

- communique dans le cadre de sa délégation, le lancement de la procédure de consultation des entreprises pour les travaux de la traversée du bourg pour deux tronçons, Centre et Sud.

La tranche optionnelle Nord devant être traitée ultérieurement avec d'autres travaux de réseaux.

Le montant du forfait de rémunération définitif du maître d'œuvre est ramené à 39 745,12 € HT au lieu de 47 000 € HT.

Le coût prévisionnel définitif des travaux est ramené à 657 700 € HT au lieu de 805 000 €.

✓ Modification des statuts de la communauté de communes

Monsieur le Maire expose que compte tenu de l'évolution du contexte législatif, réglementaire et institutionnel local ainsi que des nouveaux enjeux du territoire, l'évolution des statuts de la communauté de communes est nécessaire pour notamment, la modification du libellé de la compétence obligatoire en matière d'accueil des gens du voyage, l'ajout d'une compétence en matière « d'élaboration, suivi et modifications du Plan climat-air-énergie territorial et actions nécessaires à sa mise en œuvre », étendre les compétences de la CCBS à effet différé (au 1er janvier 2022) à l'eau et à l'assainissement et compléter la compétence « GEMAPI ».

Accepté à l'unanimité

✓ **Mode dérogatoire de la répartition du FPIC**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil communautaire ne s'est pas prononcé à l'unanimité sur le mode dérogatoire de la répartition du FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunale) et qu'en conséquence la délibération n'est pas exécutoire.

Monsieur le Maire précise qu'il est donc demandé à chaque commune d'émettre un avis sur ce sujet mais que le mode dérogatoire ne sera entériné qu'à la condition que l'ensemble des communes se prononce à l'unanimité.

Après délibération, le mode dérogatoire est adopté à l'unanimité.

✓ **Déclassement du délaissé Route des Bordelières**

Monsieur le Maire rappelle les modifications de voirie consécutives à la création du giratoire de la ZA PENAYE, notamment le tracé de l'ancienne route qui longeait la voie ferrée jusqu'au passage à niveau.

Il explique qu'une partie de la voie a été délaissée et qu'il convient de régulariser cette situation. Il demande donc au conseil municipal d'en prononcer le déclassement en vue de la mise à jour du plan cadastral.

Accepté à l'unanimité.

✓ **Harmonisation des tarifs de concession dans les cimetières communaux**

Monsieur le Maire indique que les tarifs de concessions dans les cimetières communaux n'ont pas été revus lors de la création de la commune nouvelle. Il suggère donc de les harmoniser pour proposer un tarif unique applicable à l'ensemble des 4 cimetières de la commune selon le détail ci-dessous :

Tombe enterrée	4m ²	50 ans = 300€	2m ²	50 ans = 150€
		30 ans = 160€		30 ans = 80€
		15 ans = 80€		15 ans = 40€
Colombarium		30 ans = 400€		
		15 ans = 200€		

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

✓ **Rectification nom de voie**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 28 novembre 2008 relative à la dénomination des voies de Cressieu et Penaye. Il indique qu'une erreur a été soulignée par les propriétaires riverains de la rue d'en Fresant dont l'intitulé laisse à penser qu'elle bénéficie d'un double accès alors qu'il s'agit en réalité, d'une voie sans issue.

Afin de lever toute ambiguïté, il conviendrait de remplacer la dénomination de « rue d'en Fresant » par « impasse d'en Fresant » (le nom d'origine du lieu-dit ne comporte pas de « t »).

Accepté à l'unanimité

✓ **Attribution de subvention**

Monsieur le Maire rappelle l'opération annuelle de vente de brioches organisée au profit de l'ADAPEI de l'Ain et indique que la commune avait pour habitude d'attribuer, en lieu et place de cette vente, une participation financière annuelle.

Or, en raison des problèmes de mauvaise gestion dont la presse a fait état, cette subvention annuelle alors fixée à 155 €, n'a plus été versée depuis 2015.

Monsieur Bonnard précise enfin que la vente de brioche, si elle devait avoir lieu, devrait être organisée par la commune avec des volontaires bénévoles, c'est pourquoi Monsieur Bonnard propose aujourd'hui de rétablir cette subvention à hauteur de 200€.

Le conseil municipal, après discussion, accepte par 15 voix pour, 1 voix contre (Emile PERRAUD) et 3 abstentions (Cécile MICHAUD, Patricia JANTET et Marie DICORATO).

Informations ou questions diverses :

- Intervention de Madame Cécile MICHAUD qui souhaite connaître la raison des travaux du pont de Pugieu et les conditions d'accès, notamment pour les piétons durant l'intervention. M. Philippe explique que les travaux ont pour but la consolidation du pont et la rénovation du tablier. Ils sont conduits par l'Agence Routière Départementale. La durée des travaux est prévue pour 8 semaines. Une déviation est mise en place.
Monsieur Philippe se renseigne sur la possibilité du passage des piétons sur le pont durant les travaux.
- Intervention de Madame Cécile MICHAUD concernant des traces blanches sur la place de Pugieu. Aucun membre du conseil ne connaît l'origine de ces traces
Madame Cécile MICHAUD signale également 2 véhicules épaves sur les communes de Pugieu et Chavillieu.
- Intervention de Madame Marie Dicorato qui fait suite à la demande de Madame GINI sur le démarchage concernant des propositions de regroupement d'achat d'électricité EDF. Une procédure qui serait mandatée par la commune. La commune n'est pas à l'origine de ce démarchage. D'une manière générale tout démarchage se présentant comme mandaté par la mairie est frauduleux.
- La commune a sollicité un architecte dans le cadre du projet de rénovation de la chapelle de Cressieu que l'association 'les Amis de la chapelle de Cressieu conduit en partenariat avec la municipalité. Une visite du bâtiment a eu lieu le jeudi 29 Aout en présence de Monsieur Jean Claude Piolat, président de l'association.
Les premières conclusions du rapport d'inspection de l'architecte font apparaitre le mauvais état général de la toiture qui devra être refaite entièrement.
- Une réunion du CCAS aura lieu le 21 Septembre 2019 à 9h00 afin d'évoquer l'organisation du repas des aînés de fin d'année.
- La prochaine étape du PLU sera l'enquête publique qui se déroulera à l'automne.
- Monsieur BONNARD annonce aux membres du conseil sa décision de ne pas solliciter un mandat en mars 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Le présent procès-verbal est établi, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales portant compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 02 Septembre 2019

A Chazey-Bons, le 03 Septembre 2019

Le Maire, Didier BONNARD

